



CENTRE DE FORMATION NAUTIQUE

CENTRE D'EXAMENS OFFICIELS AGREE
PAR LES AFFAIRES MARITIMES DE LA GIRONDE

Numéro d'agrément 033002/2018

CONTRAT DE FORMATION A LA CONDUITE DES BATEAUX A MOTEUR 2020

Exemplaire Client - Exemplaire Société CFN-EFM (rayer mention inutile)

**TOUS PERMIS BATEAUX
MER ET FLUVIAL**

Cours de navigation astronomique
Cours pour certificat de radiotéléphoniste

**EXAMENS TOUTE L'ANNEE
COURS COLLECTIFS OU PARTICULIERS**

EXPERTISES MARITIMES



Photo en couleur
du candidat

N° Candidat :

CANDIDAT

NOM / Prénom :		Nom d'épouse :	
Date et lieu de naissance :			
Profession :		Employeur :	

ADRESSE

Adresse :			
Code postal :		Ville :	
Portable :	___/___/___/___/___	Mail :	

Il est convenu ce qui suit :

I - OBJET DU CONTRAT:

Le présent contrat a pour objet la formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur :

Option(s) choisie(s)	Tarifs	Forfait valable jusqu'à obtention du permis et limité à une durée de 6 mois à compter de la signature du contrat
FORFAIT : Permis Côtier + Fluvial <input type="radio"/>	300 Euros	
Permis Côtier ou Fluvial <input type="radio"/>	250 Euros	
Si titulaire du permis Côtier ou Fluvial <input type="radio"/>	160 Euros	
Permis Hauturier <input type="radio"/>	400 Euros	

Les tarifs des permis ne comprennent pas le coût des timbres fiscaux prévus par la réglementation.

Ceux-ci restent à la charge personnelle du candidat.

A l'expiration du délai de 6 mois et en cas d'échec, le contrat de formation doit être renouvelé.

Planning des cours	PERMIS CÔTIER	PERMIS FLUVIAL
Formation théorique	Samedi : de 8 h à 12 h / 13h30 à 18h30	Date définie avec le client
Vidéo non-stop le jeudi de 9h à 16h30 / Site internet : loisirs-nautic.fr		
Formation pratique	4 heures sur rendez-vous le :	
Dates d'examen	PERMIS CÔTIER : jeudi	PERMIS FLUVIAL : jeudi

